

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991

Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

En application de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 avril 2023, SICAV L'INVESTISSEUR a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2021 un dividende de **2,910 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du jeudi 25 mai 2023 selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2023, la solde, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 24 mai 2023 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.